Image not found or type unknown

Droit sur la Pension alimentaire

Par **Charline33**, le **30/01/2013** à **21:25**

Mon conjoint a 20ans, est en contrat d'apprentissage depuis septembre 2012. Il n'a plus de contact avec son père depuis 5ans, mais il lui verse toujours une pension alimentaire. Ce dernier à couper le contact avec toute sa famille. Mon conjoint s'étant récemment fâcher avec sa mère, celle ci le menace de ne pas lui verser la pension sur son compte. Elle même ne lui donnant aucun argent, il se retrouve dans l'impossibilité de payer notre loyer.

A qui doit on s'adresser ? A-t-elle un pouvoir quelconque sur cette pension ? Que doit-on faire ?

Merci

Par **youris**, le **31/01/2013** à **01:01**

bsr,
vous écrivez conjoint, cela signifie que vous êtes mariés, est-ce le cas.
si le jugement du divorce a dit que la pension devait être versée à la mère, le père doit continuer à verser la pension ainsi.
cdt

Par **Visiteur**, le **31/01/2013** à **09:49**

Bonjour, le destinataire final d'une PA n'est il pas l'enfant ? Si celui ci a quitté le domicile familiale; ce qui semble etre le cas, le versement de la pension doit suivre ? La pension est versée au compte de la mère par défaut tant que l'enfant est mineur et tant que la mère doit assurer son entretien. il me semble...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés